



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 29 février 2016 à 19 h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur  
Luc Forgues  
Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean  
Colette Beaulieu

**ÉTAIT ABSENT**

M. LE CONSEILLER : Lauréat Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. Ordre du jour**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Adjudication du contrat au soumissionnaire et emprunt par billet réalisé en vertu des règlements 177-2003 et 216-2009 pour le refinancement du prêt n° 8
4. Octroi de contrat pour le chlorure de magnésium liquide
5. Appui au propriétaire du 48, Route 287
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**311-2016**

**Et résolu unanimement que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**3. Adjudication de l'emprunt au soumissionnaire et emprunt par billet réalisé en vertu des règlements 177-2003 et 216-2009 pour le refinancement du prêt no 8**

**3.1 Adjudication de l'emprunt au soumissionnaire**

CONSIDÉRANT QUE le prêt n° 8 pour des travaux de voirie est à échéance et doit être refinancé pour un solde 144 100 \$;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**312-2016**

**Et résolu unanimement :**

QUE la Municipalité de Mont-Carmel accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2016 au montant de 144 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 177-2003 et 216-2009. Ce billet est émis au prix de 98,246 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>29 500 \$</b>	<b>1,65 %</b>	<b>8 mars 2017</b>
<b>30 200 \$</b>	<b>1,85 %</b>	<b>8 mars 2018</b>
<b>31 200 \$</b>	<b>2,05 %</b>	<b>8 mars 2019</b>
<b>31 800 \$</b>	<b>2,20 %</b>	<b>8 mars 2020</b>
<b>21 400 \$</b>	<b>2,50 %</b>	<b>8 mars 2021</b>

**3.2 Emprunt par billet, réalisé en vertu des Règlements 177-2003 et 216-2009**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mont-Carmel souhaite emprunter par billet un montant total de 144 100 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
177-2003	101 300 \$
216-2009	42 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**313-2016**

**Et résolu unanimement :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 144 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 177-2003 et 216-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>29 500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>30 200 \$</b>
<b>2019</b>	<b>31 200 \$</b>
<b>2020</b>	<b>31 800 \$</b>
<b>2021</b>	<b>21 400 \$(à payer en 2021)</b>

#### **4. Octroi de contrat pour le chlorure de magnésium liquide**

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offre sur invitation auprès de deux soumissionnaires;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**314-2016**

**Et résolu unanimement :**

**Que** le Conseil municipal octroi le contrat pour 74 000 litres de chlorure de magnésium liquide à Sebci au montant de 0.3460 \$ par litre.

**Que** Madame France Boucher, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat.

#### **5. Appui au propriétaire du 48, Route 287**

CONSIDÉRANT la rénovation cadastrale en cours sur le territoire de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que certaines problématiques refont surface pendant ce processus;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 48 Route 287 perdrait une partie de la superficie de son terrain;

CONSIDÉRANT que leur maison serait en partie sur un terrain qui ne leur appartiendrait pas;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**315-2016**

**Et résolu unanimement :**

**Que** le conseil municipal appui le propriétaire du 48 Route 287 de Mont-Carmel dans le but de corriger la situation le plus rapidement possible pour qu'il devienne propriétaire du terrain qu'ils utilisent et entretiennent depuis au moins 15 ans;

**Que** le conseil municipal demande à l'ensemble des acteurs concernés dans ce dossier de facilité et accéléré le processus pour régler la problématique qui cause un préjudice sérieux au propriétaire;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée à chacun des intervenants dans le dossier.

## **6. Période de questions**

Aucune question

## **7. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**316-2016**

**Et résolu unanimement que** la séance soit close. Il est 19 h 42.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Lévesque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame France Boucher  
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.